

Aix-en-Provence, le 17 novembre 2015

Mairie d'Andouillé-Neuille  
Secrétaire de mairie  
1, place des Croisettes  
35250 Andouillé-Neuille

Objet : lutte contre l'insécurité routière et modification des comportements routiers

Madame, Monsieur,

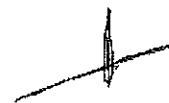
Mise en œuvre par le Ministère de l'Intérieur, la politique de lutte contre l'insécurité routière se décline également au niveau local. Le Préfet, par l'intermédiaire du coordinateur de sécurité routière, synthétise les actions à mener à travers le **Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière (PDASR)**. J'attire votre attention sur le rôle des mairies dans la diffusion des informations liées à la prévention du risque routier. Le relais des informations qui suivent auprès de vos administrés peut s'opérer à travers le site Internet de votre commune en y plaçant un lien.

L'accès à une information détaillée sur les enjeux de la prévention routière est une étape indispensable à la prise de conscience. Le site <http://www.securite-routiere.gouv.fr> est le fer de lance de cette politique volontariste. Pour accéder à leur solde de points restant sur leur permis, les usagers de la route ont à leur disposition le site <http://www.telepointspermis.fr>.

La sécurité concernant les véhicules en circulation reste un point central de cette politique de prévention routière. A travers ses 124 points de vérification, la **visite périodique de contrôle technique** permet de relever les défauts techniques et d'augmenter ainsi la fiabilité des véhicules. Toutefois, de nombreux automobilistes omettent encore d'effectuer leur visite périodique dans les délais. Les coordonnées des organismes disposant d'un agrément en 2015 à Andouillé-Neuille ou sur les communes avoisinantes est désormais accessible sur cette page [http://www.controletechnique-online.com/controle-technique-rennes\\_v16039.html](http://www.controletechnique-online.com/controle-technique-rennes_v16039.html)

Je vous invite à placer **un lien vers ces trois sites Internet** pour faciliter à vos concitoyens l'accès à des informations leur permettant de modifier leur comportement sur la route. Ces liens peuvent être placés sur la **page d'accueil** de votre site Internet ou dans la rubrique « **Informations pratiques** ».

Vous remerciant pour votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma sincère considération.



Responsable Service Permis à Points  
Franck BOISANTE